

Demande de propositions — Addenda

Installations de transport actif aux échangeurs

Addenda publié : 9 mars 2026

Date limite de soumission des propositions : 24 mars 2026, 13:00 (HE)

Question 1 : Comment l'ATC prévoit-elle équilibrer les pratiques canadiennes et les exemples internationaux dans la synthèse, particulièrement lorsque les études de cas canadiennes sont limitées?

Réponse : L'ATC s'attend généralement à ce que les exemples canadiens soient priorisés dans la synthèse et complétés par des exemples internationaux lorsque les pratiques canadiennes sont limitées, avec une discussion claire de leur applicabilité dans le contexte canadien.

Question 2 : L'ATC s'attend-elle à un nombre minimal ou à une fourchette précise d'études de cas dans le rapport final?

Réponse : Aucun nombre précis d'études de cas n'est requis. On s'attend toutefois à ce que les études de cas illustrent clairement quelles configurations fonctionnent le mieux pour le transport actif dans les échangeurs urbains selon différents contextes de projet (p. ex., modernisation d'infrastructures existantes ou nouvelles constructions), en plus de présenter les leçons tirées et les principaux enseignements issus de l'expérience des administrations (y compris les approches non recommandées).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Muna Awatta, ing., M.A.Sc.
Gestionnaire principale de programme, Programmes techniques
Association des transports du Canada
401-1111, promenade Prince of Wales
Ottawa (Ontario) K2C 3T2
Tél. : 613-736-1350, poste 228
Courriel : mawatta@tac-atc.ca